



atypikfilms

SOCIETE DE DISTRIBUTION
DE DROITS AUDIOVISUELS

Distributeur de films un métier passionnant

Un marché plein de dynamisme

La fréquentation des salles de cinéma a atteint un nouveau record en 2010 avec 206,5 millions d'entrées enregistrées ; 37,6 millions de personnes se sont rendues au cinéma, ce qui représente 65,4% de la population française : c'est du jamais vu ! Le marché de la vidéo physique se redresse avec le Blu-Ray. Les films étrangers représentent 80% du marché de la vidéo alors qu'ils ne représentent que 65% des entrées salle. Le marché de la vidéo à la demande (VàD) a progressé de 40% cette année après les 50% de l'année dernière, et concerne déjà un français sur cinq ! Le temps de consommation de la télévision a progressé de 7 minutes.

Une gestion avisée et active

L'activité d'achat et vente de droits audiovisuels consiste à :

- Sélectionner et acheter en exclusivité pour la France, les droits audiovisuels de films de genre (policier, humour, horreur,, documentaires), tous formats confondus, auprès de producteurs étrangers, pour une durée de 15 ans environ. La sélection consiste à visionner les films et en estimer la vente potentielle auprès de nos clients.
- Faire réaliser les sous-titrages et les doublages.
- Vendre les droits vidéo à des éditeurs.
- Vendre des passages télé à des diffuseurs.
- Promouvoir les films au cours de festival.

Un track record en constante progression

	2007	2008	2009	2010
Capital au 31/12	60 000,00 €	312 396,00 €	802 649,00 €	1 433 296,00 €
Nbre d'actionnaires	5	16	43	79
Moyenne par actionnaire	12 000,00 €	19 524,75 €	18 666,26 €	18 142,99 €
Nbre de films en catalogue	1	2	4	25
Chiffre d'affaires annuel	0	20 000,00 €	100 000,00 €	246 000,00 €
Résultat net de l'exercice	- 8 875,00 €	14 697,00 €	31 389,00 €	49 673,00 €
Rendement du dividende distribué hors avantage fiscal à la souscription	-	4,42%	5,01%	5,20%



Une fiscalité attractive

ATYPIK FILMS est une société commerciale à capital variable de droit français, créée pour 99 ans le 2 janvier 2007, imposée à l'impôt sur les sociétés. Elle distribue l'intégralité de son résultat à ses actionnaires chaque année. La souscription est ouverte toute l'année et s'effectue à la valeur nominale des titres. Le droit de retrait peut s'exercer après le 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription. Le règlement est alors effectué à la valeur nominale après le versement des dividendes voté au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice.

Une réduction d'impôt égale à 22% du montant de l'investissement

Eligible à l'article 199 terdecies OA, la souscription au capital de ATYPIK FILMS permet de bénéficier d'une réduction égale à 22% du montant investi dans les limites annuelles majorées de : 50 000 € pour un célibataire et 100 000 € pour un couple soit 12 500 € de réduction d'impôt ou 25 000 €, au lieu de 20 000 et 40 000 € de limites annuelles.

Une réduction d'ISF égale à 50% du montant de l'investissement

Eligible à l'article 885-0 V bis, les redevables peuvent imputer sur leur ISF, 50% de leur souscription au capital dans la limite annuelle de réduction de 45 000 €. Les versements à retenir sont ceux effectués entre le 16 juin de l'année précédente et le 15 juin de l'année d'imposition, date limite de dépôt de la déclaration ISF.

Une exonération d'ISF

En vertu de l'article 885 I ter, la souscription au capital de ATYPIK FILMS permet de soustraire la valeur de ces titres de ses actifs soumis à l'ISF.

Un produit PEA

Choisir de souscrire par un PEA ne permet pas de profiter de la réduction d'impôt autorisée aux articles 199 terdecies OA et 885 0 Vbis, mais d'alléger la fiscalité sur les dividendes perçus (voir la fiscalité des PEA).

L'EQUIPE GESTIONNAIRE

Thierry CLAEYS
Président
Thierry Claeys Patrimoine
Rennes (35)

Arnaud de FREMOND
Administration et Finance
2FREMOND CONSEIL
Behoust (78)

Yves CHEVALIER
Achat -vente
French Connection Cinema
Paris

REGLEMENT STATUTAIRE D'ATYPIK FILMS

Forme juridique : SAS à capital variable
Objet : tant en France qu'à l'étranger : l'achat, la vente et l'exploitation de droits cinématographiques sous toutes les formes
Capital minimum : 45 000 €
Capital maximum : 10 000 000 €
Valeur nominale : 1 €
Souscription minimale : 5 000 titres pour tout nouvel investisseur
Agrément : délivré par le président pour toute souscription réservée aux personnes physiques
Période de souscription : ouvert toute l'année
Jouissance des droits : 18 mois après la souscription
Cession : libre entre personnes physiques, sous réserve d'agrément du cessionnaire
Droit de retrait : autorisé après le 31 décembre de la cinquième année qui suit celle de la souscription, sans frais
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre
Premier exercice : 31 décembre 2007

Valeur des titres à la souscription : au nominal

Règle pour la distribution des dividendes en fonction de la date de souscription :

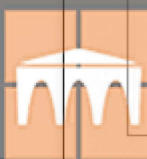
Année de souscription	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
n - 1				100% div en n+1
n	75% div en n+1	50% div en n+1	25% div en n+1	0

Valeur de retrait : au nominal

Frais de fonctionnement :

Frais de présentation	5% du capital souscrit
Frais de gestion	3% annuel du montant de l'actif net
Commission d'achat des droits audiovisuels	5%
Commissions de vente des droits audiovisuels	5%
Autres frais d'exploitation de la société	Honoraires CAC, juridique, communication...
Intéressement	Payé par émission de titres : 25% du résultat net pour un rendement inférieur ou égal à 15% sur la valeur des titres ayant acquis la pleine jouissance de leurs droits, 75% du résultat net jusqu'à 30% et 50% du résultat net au-delà.

Votre conseiller :



**THEISEN
PATRIMOINE
CONSEIL**



SAS à capital variable au capital minimum de 45 000 €
RCS Paris 494 343 361
10 rue du Colisée - 75008 Paris
Tél : 06 28 23 21 58
www.atypikfilms.com